

CONSEIL MUNICIPAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Séance du 26 Décembre 2023****OBJET : 32/2023****AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 –
ENGAGEMENT 2020-2026 – GESTION RESPONSABLE ET MAÎTRISE DES FINANCES
LOCALES**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE VINGT-SIX DÉCEMBRE à NEUF HEURES TRENTE Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Présents :	19	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Grégory NOEL ; M. Vincent PERRIER ; M. Philippe BRIAT ; M. Serge MARTY – Conseillers municipaux –
Absent (s)	3	
Pouvoir (s)	7	Mme Babeth TEYCHENE à M. Joël COLLET – M. Bernard LAVERGNE à M. Jean-François BUER – Mme Christine CHABOT à M. Vincent OLIVIER – Mme Laurianne VEYRET à Mme Nathalie RICHASSE – Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS – M. Laurent MAILLARD à M. Vincent PERRIER – M. Grégory NOEL à Mme Michelle COMBA
Secrétaire de séance :	M. Julien BOUILLLOT	
Date d'envoi de la convocation :	20 Décembre 2023	

Exposé

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14, en particulier le chapitre 5 du tome 2 « détermination des résultats »,

VU les dispositions des articles L.2311-5 et R.23211-12 du code général des collectivités territoriales,

VU le compte administratif 2022 du budget principal,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation définitive des résultats du compte administratif 2022 du budget principal de la Commune, comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé 2022 : 551 405.83 €

Résultat d'investissement cumulé 2022 avec reprise des RAR 2022 : - 105 117.99 €

Affectation des résultats 2022 : 551 405.83 €

002 excédent de fonctionnement reporté : 308 287.84 €

1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 243 117.99 €

**Le Conseil Municipal de Foulayronnes,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'affectation définitive des résultats du compte administratif 2022 du budget principal de la commune, présenté ci-dessus.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

Le secrétaire de séance,

Julien BOUILLOT



**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus
Pour extrait conforme,**

Le Maire de Foulayronnes,



Bruno DUBOS.